

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre Georges-Perron, local de la Fadoq, le 1 août 2017, à 19h00, à laquelle étaient présents M^{me} et MM. les conseillers Michel St-Louis, Chantal Fontaine, Luc Gnocchini, Normand Déragon et Mona Beaulac, tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire Yves Lévesque.

Absents : Claude Jetté.

Le directeur général, Guy Coulombe et l'adjointe administrative Marie-Claude Bélisle sont également présents à ladite séance.

- | | | |
|--|---|--|
| 17-08-227
Adoption
minutes 4 juillet
2017 | Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par le conseiller Luc Gnocchini | Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2017. |
| ADOPTÉ | | |
| 17-08-228
Adoption
minutes 6 juillet
2017 | Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine | Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ajournée du 6 juillet 2017. |
| ADOPTÉ | | |
| 17-08-229
Autorisation /
Permis de
boisson /
Spectacle parade | Proposé par le conseiller Michel St-Louis
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine | Que ce conseil autorise la tenue du spectacle d'Édouard Lagacé qui aura lieu le 9 août prochain, après la parade, à la Place publique du Dr. Adrien-Tougas. |
| Que ce conseil autorise également le directeur général à signer le permis de boisson pour cet événement. | | |
| ADOPTÉ | | |
| 17-08-230
Autorisation
paiement /
Décompte
progressif /
aréna | | <p>Considérant que la ville de Bedford a octroyé le contrat de rénovation à Construction Richelieu pour la rénovation de l'aréna;</p> <p>Considérant que Construction Richelieu a déposé le 4^e décompte progressif au montant de 692 742,32 \$, taxes incluses;</p> <p>Considérant que ce montant est dû dans les 30 jours suivant le dépôt de la facture;</p> <p>Considérant qu'à ce jour le solde des dénonciations ne permet pas de déboursier un montant de plus de 511 820,30\$;</p> <p>Considérant que la période de vacance n'a pas permis une rétroaction de la part de Construction Richelieu;</p> |
| Proposé par le conseiller Michel St-Louis
Appuyé par le conseiller Normand Déragon | | |

17-08-230 (suite)
Autorisation
paiement /
Décompte
progressif /
aréna

Que la Ville de Bedford procède au versement au montant de 692 742,32 \$ taxes incluses moins le solde des dénonciations.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

17-08-231
Autorisation
signature / Vente
terrain industriel

Considérant que la Ville de Bedford est propriétaire du lot 6 099 290 du cadastre du Québec dont la superficie est de 9 973,3 m² (107 351,7 pi²);

Considérant que Filtration Québec Ltée souhaite faire l'acquisition dudit terrain afin d'y installer une partie de ses opérations dans un nouveau bâtiment à être construit dès octobre 2017;

Considérant que les parties se sont entendues sur un prix de vente de 0,60 \$/pi² auquel s'ajoutent les frais de branchement de services;

Considérant que la Ville doit s'assurer que le terrain est utilisé à des fins industrielles rapidement après sa vente;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil accepte la vente du lot 6 099 290 du cadastre du Québec à Filtration Québec Ltée aux conditions suivantes :

- Versement d'une somme de 64 411,02 \$, plus les frais de branchement aux services municipaux;
- Obtention d'un permis de construction avant le 1^{er} septembre 2018;
- Construction et occupation d'un bâtiment d'une surface minimale de 5 000 pi² avant le 1^{er} décembre 2018

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer l'acte notarié confirmant la vente.

ADOPTÉ

17-08-232
Autorisation /
Signature
addenda 2 /
entente aréna

Attendu que les 12 municipalités membres du partenariat de l'aréna, à l'exception de Henryville, ont dûment ratifiées l'Entente intermunicipale pour la fourniture de service et l'utilisation de l'aréna de Bedford le 7 juillet 2016 (ci-après l'« Entente ») ainsi que l'addenda 1 pour inclure Pike River;

Attendu que les municipalités parties à l'Entente ne s'objectent pas à l'adhésion de Henryville;

Attendu que pour intégrer Henryville à l'Entente des ajustements doivent y être apportés;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Luc Gnocchini

Que ce conseil autorise le directeur général et le maire à signer l'addenda 2 de l'entente de partenariat pour l'aréna.

ADOPTÉ

17-08-233
Autorisation
paiement ALPG

Considérant que ALPG consultants inc. à procédé à l'analyse de la problématique du cours d'eau récepteur en vue de développements futurs ainsi qu'à l'analyse de la gestion des eaux de ruissellement du projet Graymont résidentiel;

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que le conseil accepte de payer la facture au montant de 9 140,51\$ taxes incluses.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

17-08-234
Commandite
tournoi de golf
CSVDC

Considérant que Commission scolaire Val-des-Cerfs (CSVDC) organise un tournois de golf pour ses employés;

Considérant qu'une demande de commandite a été sollicité par la CSVDC dans le cadre de cet événement;

Considérant que les profits générés par le tournoi seront versés au fonds d'aide aux enfants défavorisés de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs à être mis en place ainsi qu'au soutien des initiatives des écoles en lien avec les saines habitudes de vie;

Proposé par le conseiller Michel St-Louis
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil octroie un montant de 250\$ à la CSVDC à titre de commandite pour cet événement.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

17-08-235
Avis de motion /
Projet de
règlement sur les
rayons de
protection

Le projet de règlement 725-17 est déposé.

Le conseiller Normand Déragon donne un avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, présentera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, le règlement 725-17 concernant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploitation et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la ville.

ADOPTÉ

17-08-236
Comité interm.
Incendie /
Recom. 17-259

Suite à la réunion du comité intermunicipal des incendies du 14 juin dernier;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Luc Gnocchini

Que ce conseil entérine le recommandation 17-259 concernant le remboursement des frais liés à la participation de cinq représentants au congrès d'Indianapolis.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

17-08-237
Mandat
agrandissement
caserne

Considérant que la municipalité du Canton de Bedford désire récupérer l'usage du garage utilisé par certains des camions de pompier du service de sécurité incendie (SSI);

Considérant que la caserne actuelle ne peut abriter l'ensemble des camions du SSI;

Considérant qu'un agrandissement de la caserne est nécessaire afin d'y abriter l'ensemble des camions;

Considérant que des offres de services ont été sollicité auprès de Caroline Denommée architecte, de Rochon Expert-conseil et de St-George Structure et génie civil afin de préparer une étude préliminaire;

Considérant que les offres de services ont été déposé à la ville de Bedford avant qu'elles ne soient soumise pour approbation au comité intermunicipal;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de faire avancer rapidement ce dossier;

Proposé par le conseiller Normand Dérageon
Appuyé par le conseiller Michel St-Louis

Que ce conseil accepte les offres de services de :

- Caroline Denommée architecte inc. pour un montant de 15 500 \$ plus taxes;
- Rochon Expert-conseil pour un montant de 11 000 \$ plus taxes;
- St-George Structure et génie civil pour un montant de 5 900 \$ plus taxes.

Le tout est conditionnel à l'adoption d'une recommandation favorable de la part du comité intermunicipal et de l'entérinement de cette recommandation par les autres municipalités membres du comité intermunicipal.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

17-08-238
Motion de
félicitation R.
Gilman

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Normand Dérageon

Que ce conseil offre une motion de félicitation à Monsieur Ralph Gilman pour ses 40 ans de services.

ADOPTÉ

17-08-239
Regroupement
achat UMQ
2018

Attendu que la Ville de Bedford a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de dix (10) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

Attendu que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une municipalité (ou régie intermunicipale) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

- 17-08-239 (suite)
Regroupement
achat UMQ
2018
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;
- Attendu que la Ville de Bedford désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le PAX-XL6 et/ou Hydroxyde de sodium dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Proposé par le conseiller Luc Gnocchini
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que la Ville de Bedford confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits chimiques PAX-XL6 et/ou Hydroxyde de sodium nécessaires aux activités de la Ville de Bedford pour l'année 2018;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Bedford s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Bedford s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

Que la Ville de Bedford reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'année 2018, ce pourcentage est fixé à 1,6% pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5% pour les non membres UMQ;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ

17-08-240
Achat regroupé
UMQ – Chlore
gazeux

Attendu que la Ville de Bedford présente une demande d'adhésion tardive à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de joindre son regroupement d'achats et le contrat octroyé suite à l'appel d'offres publics #CHI-20162018, pour un achat regroupé de quatre (4) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

Attendu que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une municipalité (ou régie intermunicipale) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la Ville de Bedford désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlore gazeux dans les quantités nécessaires pour ses activités des trois prochaines années : 2016, 2017 et 2018;

17-08-240 (suite)
Achat regroupé
UMQ – Chlore
gazeux

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par le conseiller Luc Gnocchini

Que la Ville de Bedford confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20162018 mis en place par l'UMQ pour la période du 1^{er} septembre 2017 au le 31 décembre 2018 pour assurer son approvisionnement en chlore gazeux nécessaires aux activités de notre organisation municipales;

Que des contrats une durée de deux (2) ans plus une (1) année supplémentaire en option ont été octroyés selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

Que la Ville de Bedford confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat;

Que la Ville de Bedford s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que la Ville de Bedford reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5% pour les celles non membres de l'UMQ;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ

17-08-241
Prêt de salle /
Vaccination

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise le prêt gratuit de la Salle Arlène-Murray du Centre Communautaire Georges Perron, le 15 et 16 novembre 2017, pour la vaccination contre la grippe saisonnière pour les citoyens de Bedford et région.

ADOPTÉ

17-08-242
Main dans la
main /
Guignolée

Considérant que l'organisme Main dans la main demande à la ville de collaborer à la 4^e édition de la guignolée du Dr Julien;

Proposé par le conseiller Luc Gnocchini
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil autorise Main dans la main à procéder à cet événement le 16 décembre prochain sur le territoire de la ville, à l'intersection de la 202 et de la 235 conditionnellement à ce que cet événement ne se tienne pas à la même date que la guignolée du CABE.

ADOPTÉ

- 17-08-243
Nomination
représentant /
fusion des OMH
- Considérant que la MRC Brome-Missisquoi préconise l'option d'un OMH Brome-Missisquoi centralisé pour offrir des services de qualités aux utilisateurs;
- Considérant qu'un conseil d'administration provisoire doit être mis en place afin de gérer la période de transition;
- Considérant que Mme Chantal Fontaine et M Michel St-Louis sont les représentants de la Ville au conseil d'administration de l'OMH de Bedford;
- Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac
- Que ce conseil nomme Mme Fontaine à titre de représentante principale de la Ville au sein du conseil administratif provisoire. En cas d'empêchement, M. St-Louis agira à titre de remplaçant.
- ADOPTÉ
- 17-08-244
Formation
comité exécutif /
Régie
- Considérant que la régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi désire former un comité exécutif de quatre personnes;
- Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine
- Que ce conseil nomme Monsieur Yves Lévesque à titre de représentant de la ville de Bedford au comité exécutif.
- ADOPTÉ
- 17-08-245
Adoption
résolution
PPCMOI
- Considérant la demande d'autorisation d'un projet particulier visant à aménager un logement à des fins locatives au-dessus d'un garage existant au 2 rue Craighead;
- Considérant que les plans et documents déposés concernant cette demande maintiennent le caractère accessoire du bâtiment et le cachet architectural des lieux;
- Considérant la distance importante entre le garage existant et les résidences voisines;
- Considérant qu'en dehors d'un léger accroissement de la circulation automobile, ce type d'usage ne génère pas de nuisance ou d'impact sur le voisinage tel que bruit, circulation lourde, délinquance ou autre;
- Considérant qu'un tel projet a comme conséquence de renchérir l'offre en hébergement de la ville et véhicule une image de marque pour Bedford;
- Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;
- Considérant que le conseil municipal a approuvé le premier projet de résolution no. 17-05-158 lors de la séance tenue le 2 mai 2017;
- Considérant qu'une assemblée publique de consultation portant sur les objets du présent projet de résolution a été tenue le 6 juin 2017;
- Considérant que le conseil a approuvé le deuxième projet par la résolution no.17-07-222 lors de la séance du 4 juillet 2017;

17-08-245 (suite)
Adoption
résolution
PPCMOI

Considérant qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été présentée à la ville;

Proposé par le conseiller Luc Gnocchini
Appuyé par la conseiller Michel St-Louis

Que ce conseil accorde la demande de PPCMOI au 2 rue Craighead visant à permettre l'aménagement d'un logement à des fins locatives au-dessus du garage existant;

De permettre de déroger au règlement de zonage par l'utilisation d'un bâtiment accessoire à des fins d'habitation;

De permettre de déroger à la grille des usages et des normes RA-2 par l'ajout d'un deuxième logement dans une zone unifamiliale;

Qu'en vertu du règlement no. 723-17 sur les PPCMOI, les conditions suivantes soient remplies eu égard au projet concerné, sous peine de nullité de la présente résolution :

- Que les fenêtres de la lucarne projetée soient de type guillotine;
- Que les plans déposés fassent partie intégrante de la présente résolution;
- Qu'aucun branchement additionnel (aqueduc et égout) ne soit construit;
- Qu'aucun numéro civique additionnel ne soit attribué.

De faire les ajustements nécessaires en matière de taxation et ainsi considérer l'aménagement du logement.

ADOPTÉ

17-08-246
P.I.I.A 156 rue
Rivière

Considérant les informations déposées pour remplacer le bardeau d'asphalte de la résidence par des bardeaux d'asphalte verts;

Considérant que le permis a déjà été émis en raison de l'urgence des travaux, de l'absence d'impact quant à l'application du règlement de PIIA et de la condition reliée au permis à l'effet que l'ensemble des toits doit être recouvert de bardeaux de même couleur afin d'assurer l'harmonie du bâtiment;

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par le conseiller Michel St-Louis

Que ce conseil recommande d'accorder la demande de PIIA au 156 rue de la Rivière pour remplacer le revêtement de toiture à la condition que la couleur du bardeau soit la même sur l'ensemble des toits.

ADOPTÉ

17-08-247
P.I.I.A 23 rue
Rivière

Considérant les informations déposées pour refaire la partie de la galerie avant située au rez-de-chaussée telle que celle d'origine actuelle notamment au niveau des couleurs, matériaux, dimensions et détails architecturaux;

Considérant que le permis a déjà été émis en raison des disponibilités de l'entrepreneur et de l'assurance que les travaux de réfection vont reproduire exactement la galerie d'origine actuelle;

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par le conseiller Luc Gnocchini

17-08-247 (suite)
P.I.I.A 23 rue
Rivière

Que ce conseil recommande d'accorder la demande de PIIA au 23 rue de la Rivière pour la réfection de la partie de la galerie avant située au rez-de-chaussée à la condition de reproduire exactement la galerie d'origine actuelle.

ADOPTÉ

17-08-248
P.I.I.A 58 rue
Principale

Considérant le projet d'agrandissement et de rénovation au 58 rue Principale approuvé à la séance du 7 mars 2017 par la résolution no. 17-03-87;

Considérant que le propriétaire désire apporter les changements suivants à son projet:

- installer 3 fenêtres de dimensions identiques à l'étage, en façade;
- installer une porte pleine en métal noir munie d'une barre panique sur le mur Est, à l'étage;
- modifier les marches de l'entrée principale pour donner accès aux espaces latéraux;

Proposé par le conseiller Michel St-Louis
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil recommande d'accepter les modifications à la demande de PIIA d'origine pour le 58 rue Principale décrites précédemment à la condition de respecter les éléments suivants :

- la porte pleine à l'étage est autorisée uniquement si l'ensemble du bâtiment est occupé par le même utilisateur et que cette porte est considérée comme issue de secours;
- les marches d'entrée répondent aux exigences du Code de construction en vigueur notamment en matière de main courante et de dégagement.;
- les conditions incluent dans la résolution 17-03-87 sont respectées.

ADOPTÉ

17-08-249
P.I.I.A 100 rue
Wheeler

Considérant le projet d'agrandissement et de rénovation pour transformer l'édifice du 100 rue Wheeler approuvé à la séance du 2 mai 2017 par la résolution no. 17-05-157;

Considérant que la propriétaire désire apporter des changements au projet tel qu'illustré sur les plans déposés et réalisés par Caroline Dénomée, datés du 20 juillet 2017;

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par le conseiller Normand Dérageon

Que ce conseil recommande d'accepter les modifications à la demande de PIIA d'origine pour le 100 rue Wheeler conformément aux nouveaux plans déposés et conditionnel à ce que les conditions incluent dans la résolution 17-05-157 soient respectées.

ADOPTÉ

17-08-250
P.I.I.A 31 rue
Principale

Considérant les plans et photos déposés pour modifier la fenestration en façade au 31 rue Principale;

Proposé par le conseiller Michel St-Louis
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil recommande d'accorder la demande de PIIA au 31 rue Principale pour modifier la fenestration en façade conformément aux documents déposés.

ADOPTÉ

17-08-251
Dérogation
mineure –
2 Adhémar-
Cusson

Considérant la demande de dérogation mineure et les plans JLH-2017-313 déposés et réalisés par Posimage, datés du 28 juin 2017 concernant l'affichage de la pharmacie au 2 rue Adhémar-Cusson pour autoriser :

- l'utilisation d'un matériau « Signfoam » imitation gravure de bois alors que ce matériau est interdit;
- une enseigne additionnelle apposée sur le second mur faisant face à une rue contrairement au règlement;
- des superficies de 4,47m² et 4,15m² pour les enseignes apposées sur le mur alors que le maximum autorisé est de 3m²;
- une hauteur de 2,03m pour une des enseignes apposées sur le mur alors que le maximum autorisé est de 1m;
- une enseigne additionnelle projetante contrairement au règlement et la projection de cette enseigne à 1,12m alors que le maximum est de 1m;
- l'alignement des enseignes apposées sur le bâtiment avec le haut des fenêtres situées à l'étage alors qu'elles doivent se situer sous cette fenestration;

Considérant que ces dérogations sont requises pour identifier correctement le nouveau commerce et respecter les exigences de la bannière;

Considérant que cette demande ne crée aucun préjudice au voisinage;

Considérant que le bâtiment regroupe plusieurs usages et qu'il est important d'assurer l'harmonie entre l'ensemble des enseignes;

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil recommande d'accepter les dérogations mineures cités précédemment concernant l'affichage de la pharmacie au 2 rue Adhémar-Cusson conformément aux plans déposés à la condition que les demandes d'affichage ultérieures pour les autres usages hébergés dans le bâtiment soient conçues de manière à s'harmoniser avec les enseignes autorisées par la présente.

ADOPTÉ

17-08-252
Appui /
Stanbridge-East
/ Intersection
202-237

Considérant la résolution 17-07-03 de la municipalité de Stanbridge-East concernant une demande de réduction de limite de vitesse à la proximité de l'intersection de la route 202 et la 237;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Luc Gnocchini

Que la ville de Bedford appui la démarche de Stanbridge-East.

ADOPTÉ

17-08-253
Paiement des
comptes
mensuels

Proposé par le conseiller Michel St-Louis
Appuyé par le conseiller Normand Dérageon

Que ce conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 147 800\$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la ville de Bedford, le 1 août 2017.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Luc Gnocchini

Que la séance soit levée à 19h50.

ADOPTÉ

Maire

Directeur général